

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> octobre 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Daniel Sormani : Feux lumineux à la rue de la Puiserande, quand l'inutile est inutile ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 19 septembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Un feu lumineux est installé à la rue de la Puiserande, rue à sens unique, pour commander l'accès à la rue des Deux-Ponts.*

*Or, ce feu est totalement inutile et ne fait que créer un trafic et des bouchons dans cette petite rue avec des immeubles d'habitations.*

*La situation précédente était meilleure avec une priorité à respecter pour pouvoir accéder à la rue des Deux-Ponts, et ne posait pas de problème.*

*En effet, le feu rouge bloque les véhicules dans cette rue. Il faut relever qu'il n'est pas possible de tourner à droite à la fin du boulevard Saint-Georges, les véhicules n'ayant pas d'autre voie possible.*

*Lorsque le feu devient clignotant orange (il n'y a pas de feu vert), les feux passent au vert à la rue des Deux-Ponts, à la hauteur du boulevard Saint-Georges, et il devient impossible de s'engager alors sur la rue des Deux-Ponts; ensuite le feu est à nouveau rouge.*

*Cette situation est ubuesque et reflète la gestion précédente du trafic, et de plus crée une indiscipline des conducteurs qui n'hésitent plus à ignorer ce feu lumineux.*

*En conséquence :*

***Comment le Conseil d'Etat entend-il remédier à cette incongrue situation, et si possible en revenant à la situation ante, à savoir en supprimant ce feu lumineux, plus qu'inutile ?***

*Dans l'attente de vos explications, je vous adresse, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes salutations distinguées.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

A la mise en service du TCOB, le feu lumineux de la rue de la Puiserande au débouché sur la rue des Deux-Ponts n'existait pas et il a été constaté des problèmes de sécurité pour les piétons et les véhicules.

Pour les piétons, il s'agit d'un trottoir traversant sur lequel ils étaient en danger avec les véhicules voulant s'intégrer sur la rue des Deux-Ponts, les conducteurs regardant à gauche si des voitures arrivent sans regarder si un piéton traverse. De plus, les véhicules venant de la rue Puiserande forçaient régulièrement la priorité tramway alors même que la rue est en circulation mixte dans ce secteur. Le tramway ayant une distance de freinage bien plus importante qu'une voiture, les risques d'accident devenaient trop importants. Un feu lumineux a donc été posé. Ce dernier est au rouge quand le tramway arrive et se met au clignotant par la suite afin d'indiquer à l'automobiliste qu'il doit faire attention aux piétons.

Cette situation restant peu satisfaisante, le Conseil d'Etat est en train d'évaluer la possibilité de réintroduire le mouvement de tourner-à-droite depuis le boulevard Saint-Georges vers la rue des Deux-Ponts, ce qui se traduirait par une mise en impasse de la rue Puiserande avec un accès depuis le boulevard Saint-Georges. Les discussions sont en cours avec la Ville de Genève pour déterminer la solution la plus adéquate et la faisabilité si des aménagements (bordures de trottoirs, mâts) devaient être modifiés.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP